

**CHARLES  
COMPAGNON**  
2020

**LIBRES  
D'AGIR  
POUR  
RENNES!**

ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020

Rennes, le 26 février 2020

**Monsieur Michel COIGNARD**  
**Président**  
**Association**  
**LES AMIS DU PATRIMOINE RENNAIS**

Monsieur le Président,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après mes réponses au questionnaire que vous avez bien voulu me soumettre.

#### **A - INTRODUCTION**

A1 – Oui le patrimoine bâti et paysager de Rennes doit être beaucoup mieux pris en considération et par conséquent mieux préservé que ce n'est le cas aujourd'hui car il contribue largement à l'image et à l'identité de la ville, c'est une trace de son histoire et souvent un marqueur de l'âge de ses quartiers. La disparition en particulier de maisons individuelles emblématiques de leur période de construction et leur remplacement le plus souvent par des immeubles de plusieurs étages dans le cadre d'un mitage sans cohérence (mais qui fait le bonheur des promoteurs) tend à dénaturer l'image de certains quartiers. Il faut en finir avec le patchwork rennais.

A2 – Le patrimoine de la ville quel qu'en soit ses propriétaires publics ou privés appartient à ses habitants et de ce point de vue les classements qui ont pu être faits pour désigner les immeubles classés, inscrits, remarquables à l'échelon régional ou national ont largement permis leur protection et leur préservation, ce qui fait la fierté et la renommée des lieux de leur existence.

A3 et A4 – Patrimoine bâti, patrimoine naturel, patrimoine immatériel ont chacun une place à part entière sans hiérarchie et méritent donc des mesures de préservation adaptées

A5 – C'est malheureusement l'une des grandes spécialités de la municipalité rennaise depuis quelques décennies de créer des instances vides de pouvoir, il s'agit là d'une conception inacceptable de ce que l'on appelle communément la démocratie participative. En soi ce Conseil Local du Patrimoine (instauré en 2016 avec ses 3 collègues, votre association est d'ailleurs membre de l'un d'eux) estimé à sa naissance comme inédit, est une instance intéressante sur le fond et donc à conserver à condition sur la forme de la considérer comme une vraie instance de concertation sur tous sujets concernant le patrimoine, avec la possibilité de rendre des avis qui s'imposent au politique. Sa présidence ne devrait pas revenir au maire de Rennes mais à une personnalité extérieure au politique et choisie es-qualité.

...

A6- Dans nos propositions sur l'Urbanisme nous avons 4 objectifs dont celui de Construire avec tous : "Notre conviction est que l'on ne peut pas aménager la ville contre ses habitants. Nous inscrirons la concertation comme un PREALABLE à toute opération d'urbanisme afin de passer d'un urbanisme subi à un urbanisme choisi"

Et nous avons dans notre programme des propositions concrètes (et adaptées concernant le patrimoine) et très nouvelles pour une démocratie coopérative et continue : Extrait

*"Nous nous engageons à écrire une **Constitution Rennaise** pour associer les citoyens et « faire ensemble » en intelligence collective. Cette **Constitution** simplifiera la charte rennaise de la démocratie locale.*

*Une **Assemblée Citoyenne** par quartier remplacera les actuels Conseil et Assemblée de quartier. Constituée d'habitants volontaires et tirés au sort, libre dans son organisation, elle sera l'interface entre le Conseil Municipal, l' élu de quartier et les citoyens. L' élu du quartier n'en sera pas le président et tiendra régulièrement des permanences dans le quartier.*

*L'assemblée Citoyenne sera associée aux projets du quartier pour formuler avis et propositions. Elle aura un droit d'interpellation de l' élu de quartier et du Conseil Municipal".*

## **B – PATRIMOINE BATI – QUESTIONS GENERALES**

B1- Oui, aménager la ville c'est aussi améliorer le cadre de vie et de ce point de vue l'environnement des abords de lieux ou édifices à sauvegarder doit être concerné.

En tout état de cause notre approche pour un urbanisme rénové nécessitera une révision du PLUI à l'échelle métropolitaine.

B2- Il serait cohérent d'élargir à l'échelle métropolitaine des contraintes que Rennes s'est imposée mais ce ne pourrait-être que dans le cadre d'une large concertation avec les maires des 42 communes concernées que l'on pourrait envisager à l'échelle de la métropole une modification du PLUI en ce sens. En effet les coûts induits par une systématisation de l'interdiction de démolition de bâtiments classés 2 ou 3\* hyper dégradés pourraient conduire certaines communes vers des engagements budgétaires insupportables. Et imaginer une mutualisation prendra du temps.

B3- La connaissance du patrimoine commun a fait des progrès à Rennes, sans doute malheureusement à cause d'un urbanisme souvent destructeur de celui-ci et parfois grâce à l'apparition de collectifs citoyens en opposition avec la destruction d'édifices considérés comme appartenant à la mémoire collective; pour autant cette connaissance ne peut qu'être améliorée et c'est plutôt à des associations telles que la vôtre qu'il reviendrait de nous faire part des actions qui leurs sembleraient les plus utiles en ce sens.

## **C – PATRIMOINE BATI MUNICIPAL ET METROPOLITAIN**

C1- Dès le début du prochain mandat un plan pluriannuel d'investissement devra être élaboré pour faire face aux besoins de rénovation des bâtiments concernés, même si la réalité consiste à affirmer que souvent monter un dossier de financement peut tourner au casse-tête pour bénéficier de subventions.

## **D – PROJETS PARTICULIERS**

D1- Nous sommes contre le projet actuellement envisagé pour l'ancien Palais du Commerce. Nous nous sommes exprimés plus haut sur notre conception de la concertation préalable.

D2- Oui, nous souscrivons à ce projet, lieu de mémoire par excellence.

...

D3- Nous nous sommes déjà largement exprimés sur notre engagement en ce qui concerne le devenir de l'ancienne prison Jacques Cartier en relation étroite avec la démarche de l'Association Champs de Justice:

*"Nous souhaitons transformer la partie la plus ancienne de la prison Jacques Cartier en espace culturel. Son cadre nous semble pouvoir être adapté à une telle destination. Et il est exclu pour nous d'y installer soit des logements, soit des cellules commerciales.*

*Nous nous porterons acquéreur de la prison Jacques Cartier que le ministère de la Justice a décidé de vendre.*

*Nous souhaitons faire de sa partie la plus ancienne restaurée un lieu emblématique pour la transmission de l'histoire judiciaire de notre ville et à la hauteur de sa fonction de capitale.*

*De ce point de vue le projet porté par l'Association Champs de Justice de mettre en place un lieu vivant et interactif pour rapprocher les citoyens du monde de la justice avec un volet pédagogique, s'inscrit pleinement dans la valorisation de ce bâtiment. De plus dans une période où les intolérances de tout type fissurent les valeurs de notre démocratie, Rennes s'honorerait d'un lieu ambitieux de transmission de la mémoire collective ne serait-ce qu'autour de l'affaire Dreyfus.*

*Nous sommes prêts à financer les études préalables à sa réalisation, notamment le PSC (Projet Scientifique et Culturel) et l'étude de programmation.*

*A la différence de l'équipe municipale actuelle notre conception de la concertation avec les porteurs de projets nous amènera à associer l'association Champs de Justice dans toutes les phases de suivi du projet depuis l'élaboration jusqu'à la validation finale de la muséographie en passant par le PSC selon les principes de la co-construction."*

D4-Dans notre programme nous avons également décidé d'accompagner une autre association Rennes en Sciences pour son projet de Palais de la Découverte qui permettrait la valorisation du patrimoine scientifique et technique de la ville.

Bien cordialement.

*Non parti c'est Rennes!  
Charles Compagnon*